

Evolis 23

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n° 2023-054

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution AJAIN

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AJAIN propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

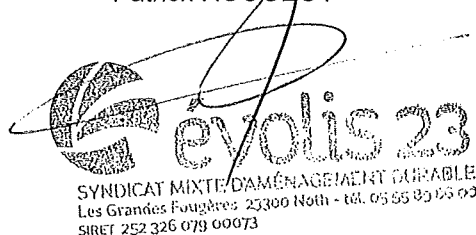
- De fixer la contribution de la commune d'AJAIN :

Montant	Opérations
12 283,28 €	Entretien de la voirie (PL-230228-2668CF - PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023



Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n° 2023-055

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution CHATELUS LE MARCHEIX

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CHATELUS LE MARCHEIX propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

Montant	Opérations
4 501,58 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220824-2372Cl.01 - Reprise d'un mur de soutènement - LA CLUPTÉ)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023



Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n° 2023-056

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FRESSELINES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FRESSELINES propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FRESSELINES :

Montant	Opérations
11 536,81 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-220922-2450C1.V2 - Travaux de voirie hors DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26

Présents : 14

Votants : 16

Délibération n° 2023-057

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FURSAC

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FURSAC propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FURSAC :

Montant	Opérations
102 411,49 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-221021-2507CI.01 - Programme voirie 2023-DETR 2022)
30 370,57 €	Entretien de voirie (DP-230523-2805CF - PROGRAMME PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n° 2023-058

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CHAPELLE BALOUE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE BALOUE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE BALOUE :

Montant	Opérations
2 864,61 €	Entretien accotements (ED-230512-2789CF - Entretien des accotements du 12/05 au 15/05/23)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **30 JUIN 2023**

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26

Présents : 14

Votants : 16

Délibération n° 2023-059

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA SOUTERRAINE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA SOUTERRAINE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

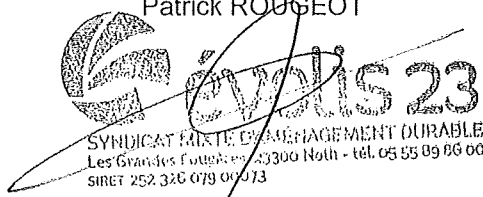
- De fixer la contribution de la commune de LA SOUTERRAINE :

Montant	Opérations
11 166,31 €	Entretien de le voirie (PL-230306-2685CF - PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023



Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26

Présents : 14

Votants : 16

Délibération n° 2023-060

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST SILVAIN MONTAIGUT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT :

Montant	Opérations
75 166,24 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220916-2432Cl.01 - Programme voirie 2023 Hors DETR)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26

Présents : 14

Votants : 16

Délibération n° 2023-061

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST VICTOR EN MARCHE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST VICTOR EN MARCHE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

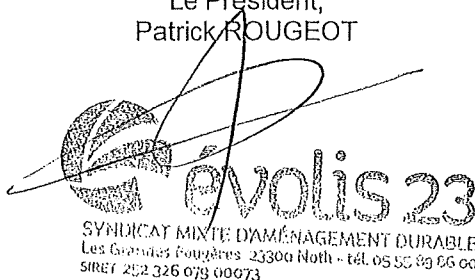
- De fixer la contribution de la commune de ST VICTOR EN MARCHE :

Montant	Opérations
955,42 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230515-2790CI - Bitumage entrée (J.C Pardoux))
32 618,65 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220927-2456CI.01 - Programme voirie DETR 2023-Hors DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023



Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 26 juin 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 26 Juin 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 20 Juin 2023

Présents : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean-Luc ; HAMONEAU Nicolas ; MOUTAUD Christophe ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick
Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur CHAVANT Philippe

Membres : 26

Présents : 14

Votants : 16

Délibération n° 2023-062

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
-44 213,37 €	Entretien de la voirie (PL-230303-2679CF - PATA 2023) - quantité réduite
28 135,78 €	Entretien de la voirie (PL-230303-2679CF.01 - PATA 2023) - quantité réajustée
11 963,57 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230515-2795CI - Réalisation d'un cheminement piétonnier à Charsat)
14 973,69 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230515-2791 CI - Aménagement d'une piste piétonne)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 30 JUIN 2023